



Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ

Saint-Pie, le 26 août 2024 – Ces derniers temps, nous remarquons une recrudescence des propos haineux ou de la désinformation sur les réseaux sociaux. La Ville de Saint-Pie, les membres du conseil municipal ainsi que les employés municipaux ont été visés dernièrement sur les réseaux sociaux sur différents sujets.

Il y a eu plusieurs références à de la magouille au sein du conseil municipal, une mauvaise gestion, des décisions douteuses du conseil, des faits reprochés à des employés municipaux, manque de transparence. Certains commentaires visaient des employés en particulier. Des informations erronées ou mal comprises ont été publiées sur les réseaux sociaux par des personnes qui n'osent même pas écrire sous leur vrai nom et qui n'ont pas le courage d'aller poser leurs questions directement au conseil.

La Ville de Saint-Pie dénonce ces comportements inacceptables. Elle reconnaît le droit de liberté d'expression de chacun, mais invite les utilisateurs à plus de prudence dans leurs propos, qui sont parfois irrespectueux et diffamatoires. La liberté d'expression est un droit reconnu, mais le respect l'est également.

En effet, les propos désobligeants envers les membres du conseil ou des employés municipaux entraînent des conséquences graves à la fois pour la vie démocratique municipale, mais aussi pour la vie personnelle de ces personnes.

Certaines décisions prises par le conseil municipal soulèvent la population et sont décriées sur les réseaux sociaux.

Les membres du conseil ont été élus par la population afin de prendre des décisions éclairées sur le fonctionnement de la Ville.

Qu'est-ce que le conseil municipal? Sept membres du conseil, appuyés par une équipe d'employés, qui doivent prendre des décisions parfois difficiles, sachant que peu importe leur choix, certains citoyens ne seront pas d'accord. Ils doivent trouver un équilibre entre les besoins de la population et des infrastructures, les nombreuses contraintes reliées aux différents règlements et lois et la capacité de la population à payer les taxes municipales.

D'un côté, ils ont des reproches pour des dépenses que certains jugent inutiles, alors que de l'autre côté, ils reçoivent des reproches pour ne pas avoir effectué des dépenses que certains jugent nécessaires.

Les membres du conseil et les employés municipaux jonglent tous les mois avec des situations complexes et font les choix les plus objectifs, éclairés et justes possibles.

Bien que la population saint-pienne mérite la transparence, le respect et l'écoute de la part du conseil municipal et des employés municipaux, ceux-ci méritent également le respect de la population.

Compte tenu de ce qui précède, la Ville de Saint-Pie demande à ses citoyens d'être prudents concernant les informations qui circulent sur les réseaux sociaux. Il s'agit bien souvent d'informations erronées ou mal comprises.

Par ailleurs, quelle meilleure façon de comprendre le processus ayant mené à une décision que de se présenter aux réunions du conseil et demander des explications lors des périodes de questions? Les membres du conseil ont le désir de partager avec la population et de connaître son opinion et ses commentaires, de façon respectueuse bien sûr. Aussi, donner son opinion de façon positive a beaucoup plus d'impact qu'en utilisant les insultes et les commentaires négatifs.

Une adresse courriel a été créée pour communiquer avec les membres du conseil : elus@villest-pie.ca. Les courriels sont reçus par la direction générale, qui les acheminent ensuite aux élus. Il s'agit d'une bonne méthode pour partager son opinion.

Sachez également que les séances du conseil sont maintenant enregistrées et disponibles sur le site internet de la Ville dès le lendemain.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'hôtel de ville de Saint-Pie au 450 772-2488.